

# Prenez la voie des revendications Force Ouvrière Conditions de Travail

SALAIRES

RETRAITES

EMPLOI  
MOBILITE

LIBERTE  
SYNDICALE

PLAN 2012

EFFECTIFS ?

PENIBILITE ?

TEMPS DE TRAVAIL ?

Faites entendre  
Votre voix

**FO**  
la force syndicale

Adhérez

# Amélioration des conditions de travail

Pour le maintien de la réglementation  
et du statut

garant d'un véritable

# Service Public

[www.fo-cheminots.com](http://www.fo-cheminots.com)

Fédération FO des Cheminots 61 rue de la Chapelle tel: 218772 fax: 218771 courriel:fédération@fo-cheminots.com


# Améliorer les conditions de travail

L'ouverture à la concurrence décidée par l'Union européenne entraîne une déréglementation visant à diminuer le « coût du travail ». Cette libéralisation, issue de la directive européenne 91-440, a développé le dumping social au fur et à mesure que les différents paquets ferroviaires étaient adoptés par l'Union européenne. »

Toutes les filières sont concernées par l'ouverture à la concurrence qui se traduit par des modifications importantes des métiers.

Force Ouvrière combat cette déréglementation.

## *Des effectifs pour assurer un Service Public de qualité*




	Au 31/12/2004	Au 31/12/2005	Au 31/12/2006	Au 31/12/2007	Ecart
Cadre permanent + Cadres sup.	164 813	161 407	158 792	155 088	<b>- 9 725</b>
Contractuels	6 266	6 516	6 769	6 839	<b>+ 573</b>
<b>TOTAL</b>	<b>171 079</b>	<b>167 923</b>	<b>165 561</b>	<b>161 927</b>	<b>- 9 152</b>

FORCE OUVRIERE exige :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'effectifs
- les effectifs nécessaires pour couvrir tous les postes (congrés, repos, formation...)
- l'embauche massive à temps complet au cadre permanent
- la régularisation au Cadre Permanent des contractuels qui le souhaitent
- l'arrêt de toute précarité (CDD, temps partiel imposé etc...)

## *Pour une réglementation du temps de travail améliorée*



Force Ouvrière revendique l'amélioration de la réglementation du travail actuelle dont certains aspects favorisent la flexibilité à outrance tant au Titre 1 qu'au Titre 2 du RH 0077 depuis sa réécriture en 1999 (accord 35 heures).

La SNCF a toujours cherché des gains de productivité par la réduction des effectifs.

Aujourd'hui, s'engouffrant dans l'ouverture à la concurrence, elle attaque directement la réglementation du temps de travail, le dictionnaire des filières.

Il aura fallu toute la détermination de Force Ouvrière pour faire reculer la direction et son plan Nadal.

Malgré tout, la direction envisage par exemple de modifier l'article 49 du RH 0077, qui permet déjà « d'aménager » ces limites, en s'affranchissant de

l'accord des délégués du personnel.

Ainsi, elle pourrait disposer d'une réglementation du travail par métier, par type de trafic...!

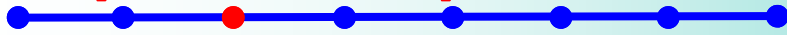
Elle a commencé par le Fret, mais toutes les activités sont concernées.

FO y est résolument opposée.

Une Convention Collective Nationale (CCN) concernant les salariés des entreprises ferroviaires nées de l'ouverture à la concurrence imposée par l'Union européenne, est en cours de négociation.

**D'ores et déjà FO n'a pas signé le volet réglementation du travail de cette CCN, insuffisant pour combattre le dumping social : les salariés du privé ne bénéficieront pas des mêmes droits que les cheminots de la SNCF.**

## ***Compensation de la pénibilité ?***



**Les missions de Service Public doivent être reconnues comme du travail pénible, du fait de leurs contraintes jusqu'alors compensées en partie par notre régime de retraite.**

Durant les discussions qui ont suivi la remise en cause de notre régime de retraite, la direction a effectué un tri restrictif des métiers dits « pénibles » ajoutant des conditions de durée d'exercice draconiennes, pour concéder seulement :

- une majoration de la prime de travail
- des formules de cessation progressive d'activité
- une majoration de 4 mn de la compensation du travail par heure de nuit pour les agents de plus de 55 ans ( 50 ans pour les ADC),

**La fédération FO a condamné l'insuffisance de ces propositions, qui ne pourront en aucun cas éviter une augmentation exponentielle**

- des interruptions pour longue durée (ILD) qui pourraient toucher 10 % des agents âgés de 50 à 60 ans !
- des incapacités temporaires ou permanentes.

**FORCE OUVRIERE milite depuis des années pour la reconnaissance de la pénibilité du travail décalé et du travail de nuit, en revendiquant notamment un an de retraite anticipée, pour 5 ans de travail de nuit ou décalé.**

## ***Respect du dictionnaire des filières***



FORCE OUVRIERE reste très attachée au maintien de la réglementation.

Notre Fédération, soucieuse d'une véritable reconnaissance professionnelle, ne saurait accompagner le développement de l'arbitraire (via des fiches de postes à géométrie variable).

Elle se prononce pour des missions, responsabilités et perspectives d'évolution de carrière clairement définies au *dictionnaire des filières*.

## ***Droit des agents victimes d'agression***



Force Ouvrière a été à la pointe des revendications pour les agents victimes d'agressions.

Ainsi nous sommes à l'origine des accords sûreté dans les régions. Cela constituait un premier engagement concret de l'entreprise.

Les militants FO œuvrent pour que ces mesures soient systématiquement appliquées.

Force Ouvrière exige l'automatisme de la prise en charge des agents concernés, médicalement, psychologiquement et juridiquement .

Pour FO, les agents témoins d'agressions ou d'accidents graves doivent bénéficier des mêmes mesures.

**En cas d'insolvabilité de l'agresseur, Force Ouvrière revendique que la SNCF assure le paiement des dommages et intérêts.**

## **Valoriser le travail d'équipe**



FO s'oppose à l'individualisation au détriment du travail d'équipe. La systématisation des contrôles individuels de performance conduit à la culpabilisation, au stress, voire au harcèlement.

**Force Ouvrière défend le maintien des missions traditionnelles de l'encadrement : soutien technique, formation continue, mission de sécurité...**

## **Pour une formation professionnelle de qualité**



Force Ouvrière par la négociation et la signature de l'accord formation, est engagée dans l'amélioration de la formation professionnelle à la SNCF.

**Force Ouvrière revendique les moyens humains et financiers pour aboutir à une formation professionnelle qualifiante et de qualité prise sur le temps de travail.**

## **Pour une stabilité professionnelle**



Au moment où l'entreprise est en complète mutation, où les restructurations se succèdent, cela a pour conséquences :

- De briser les perspectives de carrière dans la zone d'emploi
- D'allonger les temps de trajet domicile/travail
- De multiplier les changements d'affectation, de filière
- De modifier constamment les organisations de travail (horaires, roulements, tableaux de service,...)

**La fédération FO exige le maintien des emplois afin de stabiliser les parcours professionnels.**

**Pour l'amélioration de vos  
conditions de travail**

**Votez**

